

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2023



Compte-rendu

L'an deux mil vingt trois, le 11 mai, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de LOCQUIREC, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Gwenolé GUYOMARC'H, Maire.

Date de convocation : 5 mai 2023

Etaient présents : Gwenolé GUYOMARC'H, Nicolas BOTROS, Estelle FORGET, Nicolas TANGUY, Thierry MERRAND, Françoise HAMEURY, Françoise CABIOCH-LE GALL, Réjane LOUIN, Françoise LE MITOUARD, Charlotte BERTALOT, Yann BRIAND, Guéna PRIGENT, Philippe POHAREC, Joëlle OLLIVIER BAILLARGEAT, Théophile PAIMPARAY.

Secrétaire de séance : Réjane LOUIN

N° délibération	Objet	Proposition au Conseil	Décision
2023-048	Zone d'activité de Pennenez – Consultation pour mission de maîtrise d'œuvre	Autoriser le Maire à lancer une consultation de maîtrise d'œuvre, avec remise d'intention architecturale, pour le projet de zone d'activité de Pennenez.	Adopté à l'unanimité
2023-049	Ecole – Renouvellement parc informatique Bibliothèque BCD	Approuver le renouvellement du parc informatique de la bibliothèque à l'école de Locquirec. Autoriser le Maire à signer le devis présenté par l'entreprise CLEADE d'un montant de 6.102,60 € HT.	Adopté à l'unanimité
2023-050	Ramassage Algues Vertes – Résultat consultation appel d'offre	Autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce marché, dans le cadre du groupement de commande LTC-Commune de Locquirec.	Adopté à l'unanimité
2023-051	Traitement fongicide ancienne École des Filles	Autoriser le Maire à signer le devis présenté par l'entreprise DILASSER pour le traitement fongicide de l'ancienne École des Filles d'un montant de 19.987,87 € HT.	Adopté à l'unanimité
2023-052	Ar Presbital – Supports de communication	Autoriser le Maire à signer les devis présentés par l'entreprise LE STUDIO d'un montant de 1.533,00 € HT (logo et charte graphique) et 5.150,00 € HT (création du site internet).	Adopté à l'unanimité
2023-053	Ar Presbital – contrat d'entretien des espaces verts	Autoriser le Maire à signer le devis présenté par l'entreprise Atelier des	Adopté à l'unanimité

		Jardins relatif à un contrat annuel d'entretien des espaces verts d'un montant de 2.736,00 € HT.	
2023-054	Commune – emplois saisonniers 2023	Approuver les créations de postes pour la saison estivale 2023.	Adopté à l'unanimité
2023-055	Occupation Domaine Public Poul Rodou – Monsieur Thomas GENEUX	Autoriser le Maire à signer une convention d'occupation temporaire du Domaine Public sur le Parking de Poul Rodou aux conditions exposées par Nicolas BOTROS.	Adopté par 14 voix pour et une abstention
2023-056	Occupation Domaine Public Sables Blancs – Mademoiselle Juliette LE GOFF	Autoriser le Maire à signer une convention d'occupation temporaire du Domaine Public aux Sables Blancs aux conditions exposées par Nicolas BOTROS.	Adopté à l'unanimité
2023-057	Occupation domaine public – Plage du Port – Club de plage	Autoriser le Maire à signer une convention temporaire du Domaine Public sur la Plage du Port entre la Commune et Monsieur David PERRICHOT afin qu'il puisse y installer un club de plage aux conditions exposées par Nicolas BOTROS.	Adopté à l'unanimité
2023-058	Camping – Transfert des coûts supportés par la Commune sur le budget camping	Autoriser le Maire à transférer sur le Budget Camping les coûts des travaux effectués par le Syndicats de voirie et les employés communaux pour un montant total de 12.215,00 €.	Adopté à l'unanimité
2023-059	Révision N°1 PLUiH	Emettre un avis favorable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de Morlaix Communauté, notamment sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation et les dispositions du règlement qui concernent la commune.	Adopté à l'unanimité
2023-060	Cession SCI ROPARS à la Commune de Locquirec - rue de Kléguer	Approuver la cession à l'euro symbolique d'un bout de parcelle représentant 416m ² , de la SCI ROPARS au profit de la commune, afin de pouvoir créer un chemin reliant le chemin rural N°23. Autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette cession.	Adopté à l'unanimité
2023-061	Convention d'occupation précaire Laurent CORSON – Local du Moguérou	Autoriser le Maire à refacturer à Monsieur Laurent CORSON les frais de nettoyage et d'enlèvement des bateaux usagers si le nécessaire n'est pas effectué par Monsieur Laurent CORSON dans le délai d'un mois.	Adopté à l'unanimité